

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

22_09_29_0304	<b>DM N°1 BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>C.C DU 29/09/2022</b>
---------------	--------------------------------	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**43 Conseillers communautaires présents** : ACCETTOLA Hélène – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël- VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

**14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

**13 Conseillers communautaires absents** : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – RABUEL Guy – ROULOT Océane – TISSERAND Olivier

**Secrétaire de séance** : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M14,

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire du budget général de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

**Considérant que** l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année,

**Considérant qu'**au regard des crédits consommés, et des chapitres suffisamment abondés par ailleurs, il apparaît nécessaire de procéder, au sein de la section de fonctionnement, aux **virements de crédits** suivants : 9 300€ pour les besoins de répartition du coût de la pépinière d'entreprise sur la commune de Bourgoin-Jallieu ; 3 500€ pour le paiement de subventions d'aide à la mobilité (PLIE) et 23 420€ des subventions AGEDEN (Gestion Durable de l'Énergie) ; 9 211,22€ pour le renouvellement de licences informatiques. Ces éléments totalisant la somme de **45 431,22€** représentent le besoin d'enveloppe supplémentaire à affecter au **chapitre 65** en prélevant cette même somme sur le chapitre des charges à caractère général (**chapitre 011**) suffisamment provisionné à cette fin ;

**Considérant** le besoin de régulariser une dépense 2021 n'ayant pas fait l'objet de rattachement (achat d'équipement auditif dans le cadre de l'hygiène et la sécurité) pour un montant de **6 000€** au bénéfice du **chapitre 011**, en prélevant le chapitre des charges de personnel (**chapitre 012**) suffisamment excédentaire,

**Considérant** le besoin d'ouvrir de **nouveaux crédits budgétaires** de **20 000€** pour le **chapitre 011** pour répondre au besoin de dépenses initialement engagées sur le budget GPRA en 2021, et de **84 712,60€** au **chapitre 67** pour les besoins remboursement de TOEM invalidé sur exercice précédent (25 000€), l'annulation de titres émis pour le Département sur l'exercice précédent (10 729€) et l'annulation d'un titre émis en doublon pour la CAF sur exercice précédent (48 983,60€) ;

**Considérant** le besoin de rectification des inscriptions portées sur le budget supplémentaire concernant le **chapitre 001** relatif au solde d'exécution d'investissement reporté, par une **réduction** en dépenses et recettes pour la somme de **75 990,33€** ;

**Considérant** le besoin de virement de crédits en section d'investissement pour un montant de **9 560,04€** du **chapitre 21** (immobilisations corporelles) au **chapitre 204** (subventions d'équipement versées) pour le fonds de concours au bénéfice de la commune de St Savin (travaux trottoirs à l'entrée du village RD143) ;

**Considérant** le besoin de crédits supplémentaires au **chapitre 21** aux fins de diagnostics obligatoires du barrage de l'Étang Neuf, pour un montant de **12 000€**,

**Considérant qu'**au regard des crédits consommés, l'opération BONA SABLA nécessite de renforcer l'enveloppe du **chapitre 23** (immobilisations en cours) destinée aux avances au concédant (SARA Aménagement) à concurrence de **100 000€** prélevés du **chapitre 21** ;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'équilibrer les nouvelles dépenses proposées, il est proposé, compte-tenu de la nature intrinsèque de la dépense liée aux diagnostics obligatoires de l'Étang Neuf, de mobiliser l'autofinancement à hauteur de **12 000€** par transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement (**chapitres 021 et 023**), et, compte-tenu du besoin d'équilibre supplémentaire lié aux correctifs d'écritures de l'exercice précédent, de diminuer les crédits affectés aux dépenses imprévues de la section de fonctionnement (**chapitre 022**) à hauteur de **116 714€** sachant que les votes des BP et BS totalisent 3 624 536,60€ de crédits budgétaires sur ce chapitre ;

Il est par suite proposé de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants, présentés par chapitre et section :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Montant</b>
CH 011 Charges à caractère général	- 19 432,00 €
CH012 Charges de personnel	- 6 000,00 €

CH 65 Autres charges de gestion courante	45 432,00 €
CH 67 Charges exceptionnelles	84 714,00 €
CH 022 Dépenses imprévues	- 116 714,00 €
CH 023 Virement à la section investissement	12 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Montant</b>
CH 001 Solde d'exécution d'Investissement reporté	- 75 990,33 €
CH 204 Subventions d'Équipements versés	9 560,04 €
CH 21 Immobilisations Corporelles	- 97 560,04€
CH 23 Immobilisations en cours	100 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 63 990,33 €</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Montant</b>
CH 001 Solde d'exécution d'Investissement reporté	- 75 990,33 €
CH 021 Virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- 63 990,33 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**OUI** l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Général, ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président  
**Jean PAPADOPULO**